



Inspection de _____

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE D'INSPECTION
du _____ portant élection aux fonctions
d'INSPECTEUR LAÏQUE**

L'Assemblée d'inspection s'est réunie à, le, sous
la présidence de l'Inspecteur ecclésiastique
en vue de l'élection d'un inspecteur laïc en remplacement de.
.....
(nom, prénom, motif de remplacement).

Le Président de séance procède à l'appel nominal des membres de l'Assemblée :

- Inspecteurs laïcs

M. /Mme

M. /Mme

- Députés au Consistoire Supérieur

M. /Mme

M. /Mme

Le bureau de vote est présidé par le président de l'assemblée d'inspection. L'assemblée élit les personnes suivantes comme :

◆ Scrutateur

.....

◆ Secrétaire

.....

Le cas échéant, présentation des candidats, des programmes

Le Président du bureau de vote invite les membres de l'assemblée à déposer leurs bulletins de vote dans l'urne, à l'appel de leur nom.

1er tour de scrutin

Nombre de membres de l'assemblée d'inspection :

Nombre de votants d'après la liste
des membres de l'assemblée d'inspection :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de bulletins nuls :

Nombre de suffrages valablement exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. /Mme

M. /Mme

M. /Mme

M. /Mme

2ème tour de scrutin

Nombre de membres de l'Assemblée d'Inspection :

Nombre de votants d'après la liste des
membres de l'assemblée d'inspection :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de bulletins nuls :

Nombre de suffrages valablement exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. /Mme

M. /Mme

M. /Mme

M. /Mme

3ème tour de scrutin

Nombre de membres de l'assemblée d'inspection :

Nombre de votants d'après la liste
des membres de l'assemblée d'inspection :

Nombre de bulletins déposés dans l'urne :

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de bulletins nuls :

Nombre de suffrages valablement exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :

M. /Mme

M. /Mme

M. /Mme

M. /Mme

M./Mme, ayant obtenu la majorité au

tour de scrutin est élu(e) comme inspecteur laïc

de l'inspection de

Son entrée en fonction est fixée au :

(date d'effet de la démission de l'ancien inspecteur)

Le président de l'assemblée d'inspection :

Le secrétaire du bureau de vote :

Le scrutateur :